

# Manassé Nonvignon s'engage pour la réélection de Talon



Le Journal de

## NOTRE EPOQUE

Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 222 du Lundi 15 Février 2021



PRÉSIDENTIELLES 2021/POINT DE PRESSE DU PARTI LES DÉMOCRATES

P-6

# «La seule porte de sortie reste la cour constitutionnelle», Réckya Madougou



Mission d'information préélectorale au Bénin

P.3

**La CEDEAO satisfaite du processus en cours**

Présidentielle 2021 au Bénin

P.3

**Trois duos retenus par la CENA**

Lolo Andoche

**L'instant Saint Valentin à ne pas rater !**

P.2

Bénin-Nigeria

**A 40 jours d'un autre exploit ?**

P.9

Championnat national de Ligue Pro

**Les résultats du weekend**

P.9



Votre Spécialiste  
en Ingénierie de  
Revêtements  
et des Constructions  
Modernes.

00229 52 38 51 00



## TENDANCES ACTUELLES

### Football : La CAF au fond du Trou ?

Le dossier de candidature à l'élection de la présidence de la CAF se transforme en un examen d'étude de dossier par la FIFA.

On savait depuis 2019 que la CAF avait touché le fond, mais l'on ne pouvait imaginer qu'elle était tombée si bas. Dès fin décembre 2020, et la première semaine du mois de janvier 2021, la Confédération africaine de football a multiplié des communiqués semant la confusion dans la tête des fans, des électeurs et même des candidats. Elle savait qu'elle était attendue le 12 janvier 2021 pour annoncer officiellement qui est éligible et qui ne l'est pas.

Une CAF désemparée.

Entre le 5 et le 9 janvier 2021, la CAF est complètement désorientée, elle n'a plus le contrôle de la situation. A trois jours du verdict de l'annonce des candidatures, elle monte au créneau et étale un chapelet d'explications. Quelques parties du communiqué du 9 janvier 2021 sont évocatrices de la pression qu'elle subit : « La commission de gouvernance de la CAF devra soumettre, à la commission de contrôle de la FIFA, les candidatures reçues pour le poste de président de la CAF, étant entendu que le président de la CAF a vocation à devenir vice-président de la FIFA. » Au-delà du principe et du respect des textes, on peut sans risque de se tromper parler d'une vassalisation de la CAF sous Infantino. D'ailleurs le dernier paragraphe du communiqué du 9 janvier 2021 fait dans le politiquement correct mais à y voir de prêt, la CAF à la tête dans le guidon tandis que la FIFA a le frein en main. Cet extrait illustre bien cette caricature : « La commission de gouvernance de la CAF devra déterminer, avec la commission de contrôle de la FIFA, une date d'officialisation dans les plus brefs délais, de la liste définitive de tous les candidats à toutes les élections à savoir : membres du comité exécutif, membres du conseil de la FIFA et président de la CAF. »

Une CAF soumise ?

Entre le 5 et 6 janvier 2021, elle valide les candidatures de l'Ivoirien Jacques Anouma, ancien président de la Fédération ivoirienne de football et du Sénégalais Augustin Senghor, actuel président de la Fédération sénégalaise de football, et programme une audition le 28 janvier au Caire pour les candidats sud-africain et mauritanien, respectivement Patrice Motsepe et Ahmed Yahya. La commission de la gouvernance de la CAF a annoncé le 6 janvier 2020, qu'elle procéderait à la vérification de dossiers complémentaires de ces deux derniers. Dans la foulée, le président de la Fédération mauritanienne de football envoie à travers un courrier un violent tacle à CAF. En somme, elle jetterait de l'opprobre sur sa candidature par ce procédé de proclamation des résultats et le défavoriserait dans son début de campagne.

La FIFA smashe la CAF

Les résultats de ce qui peut être considéré comme un examen sont tombés le 26 janvier 2021. En clair, la FIFA a anticipé, elle devance la CAF qui a prévu ses auditions le 28 janvier 2021. A part Ahmad Ahmad qui est déclaré inéligible au poste de président de la Confédération africaine de football, les 4 autres candidatures sont validées. Cette décision de la FIFA met la commission de la gouvernance de la CAF en difficulté.

Une audition qui compte pour du beurre ?

La commission de gouvernance aura-t-elle du caractère pour aller contre la FIFA ? Pas si évident que ça car le président de la Fédération internationale de football association, Gianni Infantino est à la baguette sur le continent. Qui osera le défier ? Constant Omari, un des puissants hommes du football africain et Khireddine Zetchi, ont vu leur candidature invalidée à la FIFA. A qui le tour prochainement ? La CAF est-elle indépendante ou inféodée à la FIFA ? Elle semble perdre tout pouvoir. Et même après la décision du TAS qui rétablit le président Ahmad Ahmad dans ses droits, le comité exécutif de la Confédération africaine de football, dans une nouvelle comédie, demande à la FIFA de trancher. Les dates du 2 et du 3 mars seront décisives pour Ahmad Ahmad et tout le football africain au tribunal arbitral du sport.

Hugues Zinsou Zounon



Édité par GEEK BENIN

#### Directeur Général et de publication

Prudence SEKODO  
95 692 885

#### Conseillers éditoriaux

Leon KOBODE  
Luc Aimé DANSOU

#### Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

#### Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

#### Rédaction

Ambroise AMETOWONA  
Kangny Damascène

#### Desk Sport

Gaël HESSOU  
Aubin Monge BANKOLE  
Rogerio APLOGAN

#### Correspondant

Kanon NONDICHAO  
(Abomey)

Aristide ABIDJO (Lomé)

#### Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI  
(95 814 065)

## Lolo Andoche L'instant Saint Valentin à ne pas rater !



La collection Unik 2.1 pour faire plaisir à vos partenaires. Un cadeau pour la fête de la Saint Valentin. N'hésitez pas, c'est tout prêt de vous. Rendez-vous dans les boutiques Lolo les 13 et 14 février pour découvrir les merveilleuses collections dédiées pour le mois. C'est encore une occasion réservée aux amoureux en ce jour où vibre l'amour. Offrez à votre partenaire, une des collections Lolo

Andoche, c'est un souvenir inoubliable. Lolo Andoche ouvre ces boutiques ce weekend en offrant le top des tops avec Unik 2.1. Profitez-en vite pour mieux préparer cette fête. Avec Lolo Andoche, aucun doute dans l'habillement. Il est temps de vivre ce 14 février en beauté. Avec la collection Unik 2.1, nulle doute du sourire qui prévaut. La collection 2.1 est celle qu'il vous faut pour ce 14 février 2021.

## Mission d'information préélectorale au Bénin La CEDEAO satisfaite du processus en cours



Une délégation de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est au Bénin depuis quelques jours. Ce séjour entre dans le cadre d'une mission d'information préélectorale comptant pour la présidentielle du 11 avril 2021. Conduite par S.E.M. Shirley AYOKOR BOTCHWAY, Ministre des Affaires étrangères du Ghana, Présidente du Conseil des ministres de la CEDEAO et composée de Monsieur Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO et Madame Halima AHMED, Commissaire aux finances de la CEDEAO, la délégation a été reçue dans la soirée du vendredi 12 février 2021 par le Président de la République, Monsieur Patrice TALON.



La délégation a échangé avec le Chef de l'État sur le processus électoral en cours au Bénin, processus devant aboutir à l'organisation de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 dans la paix et la transparence. Pour Shirley AYOKOR BOTCHWAY, Présidente du Conseil des ministres de la CEDEAO, il s'agit pour les membres de cette mission d'aller faire le point de leur séjour au Bénin au Président de la République et recueillir ses observations sur le processus électoral en cours. « C'est un motif de satisfaction que nous avons au terme de cette mission au Bénin... », a-t-elle déclaré, à l'issue de la rencontre avec le Président Patrice TALON, exprimant ainsi une opinion favorable sur la tenue du scrutin dans la transparence et la paix. « C'est une mission classique d'information préélectorale conduite dans les pays membres de la CEDEAO pour voir l'état de préparation de la prochaine élection présidentielle du 11 avril 2021 au Bénin. Depuis notre arrivée au Bénin, nous avons rencontré beaucoup de personnes impliquées d'une manière ou d'une autre dans le processus électoral en cours. Nous avons rencontré des acteurs étatiques chargés

de la mise en œuvre de la préparation des élections, la CENA, la Cour Constitutionnelle, le Cos-Lépi, les acteurs politiques, la société civile... etc. Avec toutes ces rencontres et celle de ce soir, nous nous sentons très rassurés que le pays est sur la bonne voie. Dans l'organisation d'une élection, il y a toujours des petits problèmes. Il n'y a jamais eu d'élections sans difficultés. Mais nous pensons que, avec ce que nous avons vu, les choses peuvent aller dans la bonne direction... », a souligné M. BROU, rappelant que cette mission a été faite dans tous les pays où il y a eu des élections au cours du dernier trimestre de l'année 2020 : Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée, Ghana et Niger. Il faut rappeler que cette délégation de la mission de la CEDEAO a été introduite auprès du Président de la République par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Monsieur Aurelien AGBENONCI.



## La Céna et la validation du Talon-Talata Manassé Nonvignon s'engage pour la réélection de Talon



Admiratif des grandes réalisations sous la rupture, l'activiste et jeune leader politique Manassé Nonvignon fait partie de ceux qui s'investissent pour la conservation du pouvoir d'Etat au profit de Patrice Talon. Et il ne manque pas d'occasion pour appeler à œuvrer pour la poursuite de la dynamique impulsée par le chantre du Nouveau départ. Ce qui le réjouit actuellement pour faire forger encore plus ses actions, c'est la validation par la Céna du dossier de candidature du

duo de la mouvance porté par le Chef de l'Etat. Comblé, il salue le sens d'organisation de toutes les formations politiques soutenant le pouvoir qui a conduit à un tel résultat qui n'est que selon lui, le premier et décisif pas pour l'obtention du second mandat. Déjà avec d'autres jeunes, il promet le nécessaire pour faire gagner le duo-candidat du camp aux affaires afin dit-il, de contribuer à assurer la pérennité des actions et réformes entreprises. De ses direz, le pactole de réalisations surtout au bénéfice des jeunes ne peut qu'inciter au renouvellement de mandat pour espérer en avoir davantage. Brandissant l'exemple de la construction de nombreux stades pour le développement des activités sportives et l'accompagnement sans cesse pour

l'autonomisation des jeunes et des femmes, Manassé Nonvignon dit se convaincre que le développement du Bénin n'est qu'entre les mains de l'actuel Chef de l'Etat, porteur de grandes ambitions. Les infrastructures routières notamment l'asphaltage qui contribuent à changer l'image des grandes villes du pays font partie des réalisations qui séduisent l'activiste et jeune leader Manassé Nonvignon qui appelle à resserrer davantage les rangs pour la victoire au premier tour KO du duo de la mouvance. De sources bien informées, un mouvement sous l'égide de l'activiste dénommé Mouvement National de la République (MNR) verra sous peu le jour toujours pour conduire à la victoire le duo-candidat de la mouvance.



## Dr Moustanir ABOGORIN



**A**ujourd'hui, de plus en plus de jeunes meurent d'insuffisance rénale ce qui est très inquiétant. Il y a quelques années, cette maladie sévissait le plus du côté des personnes âgées. Quels sont les facteurs de risque de cette pathologie, comment vivre et se maintenir pour ne pas faire face à cette maladie dont le nom fait souvent penser à la mort. Dans cette entrevue, le Docteur Moustanir ABOGORIN, médecin généraliste et aspirant à la spécialisation en Néphrologie, nous dit tout ce qu'il est important de savoir sur l'insuffisance rénale.

### 1-Qu'est-ce que l'Insuffisance Rénale

L'insuffisance rénale est une altération de la fonction rénale. Elle peut s'installer de façon progressive et est dans ce cas irréversible (l'Insuffisance Rénale Chronique) ou elle peut apparaître de façon brutale et le plus souvent est réversible dans ce cas (l'Insuffisance Rénale aigüe). C'est donc de deux maladies qu'il s'agit l'une différente de l'autre, ce n'est que la perte des fonctions du rein qui leur est commune. Pour mieux comprendre il faut déjà savoir que le rein est un organe très précieux pour le maintien de l'équilibre de l'organisme. Le rein intervient dans l'élimination des déchets de l'organisme par la formation des urines.

C'est la fonction rénale la plus connue mais le rein intervient aussi dans plusieurs autres mécanismes de régulation des paramètres de l'organisme afin de maintenir l'équilibre et le bien-être. On peut citer la régulation des volumes de liquide et des ions, la régulation de l'équilibre acido-basique, la régulation de la pression artérielle, la production normale des globules rouges. En gros pour qu'on ne soit pas plus gorgé ou bouffi d'eau qu'il n'en faut, pour que le milieu intérieur ne soit pas plus acide ou basique que normalement et pour que le souffle de vie puisse toujours circuler, on le doit en partie aux reins. Maintenant, il est plus aisés de comprendre que les maladies avec altération de la fonction rénale sont très dangereuses parce que cela ressemble plutôt à une mort silencieuse.

2- Quels sont les facteurs de risque de cette pathologie Pendant longtemps, la maladie rénale chronique était la maladie des sujets très âgés mais de plus en plus on assiste à un rajeunissement de la maladie rénale chronique devant le grand changement de mode de vie et des habitudes exposant à d'autres maladies chroniques comme le diabète de type 2 et l'hypertension. Il faut déjà savoir que la présence d'un diabète, une surcharge pondérale, une obésité, la sédentarité et l'hypertension artérielle

## Insuffisance rénale nous dit tout ce qu'il est important de savoir

sont des évènements de santé qui augmentent la malchance d'avoir une maladie rénale chronique très vite et surtout lorsque ces situations ne sont pas dépistées et prises en charge tôt. Aussi faudrait le dire, le rein est un organe très sensible et donc plusieurs substances et même des médicaments sont toxiques ou détruisent le rein lentement. Les médicaments AINS (ibuprofène, diclofénac) et les antibiotiques aminosides (gentamicine) sont réputés pour être très délétères pour les reins lorsque leur usage n'est pas cadre comme dans le cadre de l'automédication. C'est le moment de décourager l'automédication car cela peut ressembler à prendre des armes contre ses propres reins. Certains produits de phytothérapie également sont très toxiques pour les reins ; il vaut mieux éviter une substance dont l'analyse des composants et l'impact sur le rein n'est pas connu, même si cette substance est présentée comme étant un remède.

Quelle hygiène de vie doit-on avoir pour éviter de faire face à la maladie rénale ?

C'est la solution parce qu'il vaut mieux prévenir, c'est-à-dire agir avant pour ne pas être malade. Cela passe par l'acquisition et la pérennisation de saines habitudes : une hygiène de vie. Prévenir les maladies rénales repose sur les conseils suivants : Boire beaucoup d'eau dans la journée. S'hydrater est très bénéfique pour le rein parce que cela facilite l'élimination des déchets.

Manger peu salé, peu sucré et peu gras. L'excès de sel augmente la tension artérielle or l'hypertension est mauvaise pour les reins. L'excès de sucre et des matières grasses est mauvais parce que cela contribue à détruire les tuyaux de l'organisme qu'on appelle encore les vaisseaux sanguins. Les problèmes des tuyaux ont des conséquences très néfastes sur les reins.

Faire de l'activité physique régulièrement est très bénéfique pour les reins parce que cela permet de lutter contre la survenue des facteurs de risque des maladies rénales. Eviter l'utilisation anarchique et non contrôlée de produits de phytothérapie. Eviter l'automédication et prendre l'habitude de

consulter au moindre symptôme

4-Quels sont les signes qui peuvent alerter par rapport à l'insuffisance rénale et pousser l'individu à consulter ?

La difficulté des maladies rénales est qu'elles peuvent évoluer parfois sans que le malade ne s'en rende compte. Cependant, quand on fait attention on peut consulter tôt un médecin devant des signes comme : L'aspect des urines : les urines sont une mine d'information pour le néphrologue. La couleur normale des urines est jaune paille, les urines peuvent paraître très concentrée, jaune foncée quand le sujet boit moins, les urines peuvent devenir aussi très claires quand on boit trop. Mais quand les urines deviennent rouges ; couleur coca-cola et d'autres couleurs ça doit inquiéter.

Le volume d'urine émise est un élément aussi qui peut renseigner sur les maladies rénales. La bouffissure du visage ou les extrémités des pieds ou des mains qui deviennent très gonflées de liquide peuvent refléter une maladie.

D'autres signes pas très spécifiques également peuvent cacher une maladie rénale. C'est l'exemple de signes recherchés par des analyses lors des dépistages systématiques à l'école comme en milieu de travail.

L'insuffisance rénale peut-elle être traitée et guérie totalement avant l'étape de dialyse ? Ici il est important de nuancer. Oui L'insuffisance rénale aiguë bien traitée peut ne pas aboutir à la dialyse parce que là la perte de la fonction rénale est très souvent réversible donc le malade peut retrouver sa fonction rénale. Par contre dans l'insuffisance Rénale chronique où l'altération de la fonction rénale s'est installée progressivement, l'objectif du traitement est d'abord et avant tout d'arrêter l'évolution de la maladie vers d'autres stades dont le stade terminal qui nécessitera la dialyse.

En quoi consiste une dialyse ? La dialyse est une alternative, une solution dans le traitement de la maladie rénale terminale qui consiste à aider l'organisme à remplacer certaines fonctions du rein malade. C'est une technique d'épuration autrement que par le rein. Il existe deux techniques : l'hémodialyse et

la dialyse péritonéale qui sont différentes mais restaurent la fonction d'épuration.

Avez-vous des conseils à donner aux jeunes ?

Sport, boire beaucoup et éviter les portions de tisane tous azimuts pour différents effets recherchés ; consulter un spécialiste est toujours mieux

Que doit faire un diabétique pour ne pas faire face à l'insuffisance rénale ?

Se faire suivre pour le traitement du diabète par un professionnel de santé endocrinologue, diabétologue, néphrologue notamment en respectant ses rendez-vous de consultation de suivi et la réalisation du bilan ; une observance notamment dans la prise de ses médicaments et surtout dans les mesures hygiéno-diététiques, l'éducation pour comprendre sa maladie parce que un diabétique qui comprend la maladie suit mieux les conseils du médecin. Tout cela ralentira la progression du diabète vers la néphropathie diabétique.

Qu'arrive-t-il au patient lorsque sa fonction rénale est totalement altérée ?

Si non en gros, lorsque la fonction rénale est totalement altérée et qu'il faut la suppléer, les possibilités actuellement c'est l'hémodialyse, la dialyse péritonéale et la transplantation rénale. L'hémodialyse et la dialyse se réalisent au Bénin. La transplantation rénale n'est pas encore accessible aux patients sous nos ciels. A la différence des 2 premières alternatives c'est que le patient à un nouveau rein et donc toutes les fonctions du rein redeviennent possibles. La transplantation rénale nécessite un plateau technique et des structures pas encore disponibles mais qui se mettent progressivement en place au pays.

Merci beaucoup Docteur Moustanir ABOGORIN, médecin généraliste et aspirant à la spécialisation en Néphrologie.

Entrevue réalisée par Karima-th Foumilayo Lawani. Chroniqueuse santé et éducation.

Présidente de l'ONG Eduquons Autrement.

# Code de déontologie de la presse béninoise

## **Préambule**

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

## **Déclaration des devoirs**

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

## **Art 2. La responsabilité sociale**

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

## **Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique**

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

## **Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine**

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

## **Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités**

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

ce soit. Il ne céde à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

## **Art 6. Le plagiat**

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

## **Art 7. Le secret professionnel**

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

## **Art 8. La séparation des commentaires des faits**

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

## **Art 9: La séparation de l'information de la publicité**

L'information et la publicité doivent être séparées.

## **Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique**

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

## **Art 11. Le sensationnel**

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

## **Art 12. Les restrictions à l'information**

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

## **Art 13. L'identité de l'information**

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

## **Art 14. L'honneur professionnel**

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

## **Art 15: La protection des mineurs**

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

## **Art 16. La violence et les obscénités**

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

## **Art 17. La confraternité**

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

## **Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse**

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

## **Art 19. Le devoir de compétence**

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

## **Art 20. Les juridictions**

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

### Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

## **Art 21. Le libre accès aux sources**

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

## **Art 22. Le refus de subordination**

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

## **Art 23. La clause de conscience**

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

## **Art 24. La protection du journaliste**

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

## **Art 25. L'obligation de consultation**

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

## **Art 26. Le contrat et la rémunération**

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

*Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999*

*Mis à jour le 15 juin 2005*

## Présidentielles 2021/Point de presse du parti les Démocrates

**«La seule porte de sortie reste la cour constitutionnelle» dixit Réckya Madougou**

Répondre aux députés de l'Union Progressiste qui ont animé il y a quelques jours, une conférence de presse à leur siège à Gbégaméy, en affirmant que le parti les Démocrates n'ont « pas voulu des élections et qu'ils n'ont mené aucune démarche vers les parrains ; et pire ils ont été sollicités à travers leur président, Éric Houndété, Sauf que la réaction a été catégoriquement non», tel est l'objectif de ce point de presse organisé par la candidate à l'élection présidentielle du 11 avril prochain, Réckya Madougou. Face aux hommes des médias, elle a dans sa déclaration, laissé entendre qu'elle a personnellement mené des démarches vers certaines autorités afin d'avoir leur parrainage.

« De bonne foi, j'ai personnellement pris contact avec des députés et maires, et j'ai encore les traces des messages que nous avons échangés », a-t-elle déclaré. Pour elle, ces messieurs qui sont aujourd'hui avec le chef de l'État ne lui disent pas la vérité, c'est pour cela il y a toutes ces allégations. En effet, l'ancienne ministre de Boni Yayi ajoutera : « Ils nous ont dit que leurs fiches de parrainage, qu'ils sont allés retirer individuellement à la CENA (Commission Électorale National Autonome) conformément à la loi, ont été illégalement confisquées par les chefs de leurs partis ».

Mon arrivée dans la compétition leur donne de l'insomnie

Pour Réckya Madougou, les réactions ou les attaques sur les réseaux sociaux contre sa personne, sont la preuve que sa candidature dérange. Car je ne comprends

pas toutes ces attaques contre ma personne. Pour elle, sa candidature a même été précipitée car les maires et les députés proche du président de la République nous ont donné l'assurance car ils ont affirmé chaque fois à mon président <de ne pas baisser les bras, car ils ont le couteau sous la gorge et qu'ils ne peuvent rien faire>, nous avons le devoir de dire la vérité à la population sur ce qui s'est réellement passé. Et ils savent tous que nous avons raison, vous pouvez demander à l'honorable Gbenonchi à telle signifiée.

Sur la question du parrainage  
Le parrainage en lui-même n'est pas mauvais, et le parti les Démocrates dont j'appartiens n'est pas contre cela. Nous sommes justes contre le type de parrainage qu'on nous impose. Et aujourd'hui, la seule porte de sortie de crise reste la cour constitutionnelle qui pourra constater l'inapplicabilité de ces textes. Car en prenant l'article 132 du code électoral et l'article 42 de la constitution nous sommes en déphasage total avec les textes à telle déclaré.

F.A.A

**POINT DE PRESSE** Mme Rékyatou MADOUGOU FACE A LA PRESSE

Cotonou, le 12 février 2021

Chers amis journalistes et honorables invités ;

Merci de votre présence à ce point de presse ;

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêts et quelque fois avec dégoût, les débats et la bataille par presse interposée, que se

livrent les partis de la mouvance présidentielle et les différents membres du Front pour la Restauration de la Démocratie (FRD) regroupant les partis de l'opposition au pouvoir de la rupture.

Le fonds de la question est ceci : le Président sortant ne veut pas la compétition ! Je vous assure que nous avons étudié toutes les lois que ses députés ont voté nuitamment sans aucune concertation de la classe politique, et nous nous sommes rendus compte que :

« La question du parrainage qui nous oppose aujourd'hui, est en réalité, dans sa forme actuelle, antidémocratique et inapplicable »

Si on doit s'en tenir strictement à l'article 132 du code électoral et à l'article 44 de la constitution tripotillée par le clan de Patrice Talon :

« Nul ne peut être candidat aux fonctions de président de la République ou de vice-président de la République s'il :

N'est dûment parrainé par un nombre de députés et/ou de maires correspondant à au moins 10% de l'ensemble des députés et des maires »

Ces dispositions de la loi sont intuitu personae, c'est-à-dire que chacun des candidats Président et vice-président doit remplir toutes ces conditions individuellement.

En considérant que le Bénin ne compte que 77 maires et 83 députés soit 160 au total ; il s'en suit que Patrice Talon et ses obligés ont décidé de limiter, tant que cette loi serait en vigueur, le nombre de candidats à toute élection présidentielle à seulement 5 duos, chacun devant obtenir 32 parrainages.

Vous convenez donc avec moi que, cette loi est inapplicable en l'état. La CENA si elle doit appliquer stricto sensu la loi, ne peut que retenir le seul duo du Président sortant pour cette élection.

Ce qui serait vraiment dramatique pour notre démocratie et l'image de notre pays dans le concert des nations !

La seule porte de sortie de crise qui nous

reste ; c'est la Cour Constitutionnelle, qui seule en dernier ressort, peut constater l'inapplicabilité de cette clause du Parrainage en prenant une décision pour l'annuler ou revoir les conditions de son applicabilité.

De bonne foi, j'ai personnellement pris contact avec des députés et maires, et j'ai encore les traces des messages que nous avons échangés. Ils nous ont dit que leurs fiches de parrainage, qu'ils sont allés retirer individuellement à la CENA conformément à la loi, ont été illégalement confisquées par les chefs de leurs partis ! Lorsque j'entends des élus de la nation dire que nous mentons, j'ai envie de leur dire que c'est "l'hôpital qui se moque de la charité".

Le député Gbenonchi a effectivement appelé le Président Eric HOUNDETE pour lui proposer des parrainages à condition que ce soit lui qui soit le candidat des Démocrates et non Mme MADOUGOU, c'est lorsque cette tentative honteuse de déstabilisation de notre parti a échoué qu'ils se sont rabattus sur les camarades Kohoué et Agossa. Et vous connaissez la suite !

Quand la mythomanie devient l'art de nos députés nommés pour maladroitement justifier leurs impairs auprès de l'opinion publique, en pensant que le peuple est dupe, il y a de quoi s'inquiéter !

Ils n'ont voulu parrainer que les candidats qu'ils savent qu'ils peuvent battre !

Voilà la vérité des faits !

Par ailleurs, je voudrais dire à nos adversaires de laisser le Président Yayi BONI tranquille. Le Président Yayi BONI n'est candidat à rien, le Parti « Les Démocrates », a désigné son duo conformément aux textes qui régissent le parti : et ce duo a pour nom Rékiatou MADOUGOU et Yves Patrick DJIVO.

Tout ce que nous leur demandons, c'est d'ouvrir la compétition et nous allons les battre par les urnes !

Je vous remercie.



## Léon Anjorin Koboudé, Porte-parole du GRAD

# « Nous invitons les béninois à participer activement au processus électoral... pour la paix et le développement du pays»



**S**amedi 06 février 2021, le Groupe de Réflexions et d'Actions pour le Développement du Bénin (GRAD) a fait sa sortie inaugurale. Rencontre avec Léon Anjorin Koboudé, Porte-parole de ce creuset qui se classe dans la catégorie des Mouvements citoyens.

Quel est l'objectif principal du GRAD ?

Je vous remercie pour l'opportunité de clarifier le positionnement du GRAD. Notre creuset n'est pas un parti politique. Notre creuset n'est pas un laboratoire élitaire loin des

préoccupations du quotidien des Béninois.

Le GRAD-Bénin est une association qui rassemble des cadres de l'administration, des entrepreneurs, des artisans... En un mot, des Béninois qui sont épris de paix. Nous sommes une force de propositions concrètes qui vont dans le sens du développement social, économique, culturel et sportif de notre cher pays. Nos propositions seront adressées aux décideurs et autres institutions impliquées dans le processus de développement du Bénin.

Et pourquoi cet intérêt pour la chose politique ?

Votre question me permet de vous dire qu'on ne peut espérer le développement sans un climat de paix, sans la participation du citoyen au vote.

Lors de notre sortie inaugurale, nous avons eu un panel très édifiant sur le thème : « Regards croisés sur la citoyenneté et le vote : Enjeux pour la présidentielle d'avril 2021 ». Ce panel a abordé plusieurs sous thèmes, notamment « 30 ans de pratiques démocratiques au Bénin et les réformes du système électoral », « les réformes politiques et électorales intervenues à l'ère de la rupture : causes et implications », « La citoyenneté et sociologie du vote » et « l'analyse socio-économique du vote et de ses enjeux ».

Les interventions des panélistes ont rappelé l'importance des réformes politiques dans notre pays et de ses implications sur sa marche économique, sociale et politique.

Nous avons eu la chance d'avoir les contributions des personnalités comme le Ministre Oswald Homeky et du premier président de la CENA dans notre pays, Monsieur Charles Djèkpo.

Quelle sera la suite de votre plan d'actions après cette sortie ?

Nous avons déjà mobilisé nos adhérents pour continuer la sensibilisation au vote dans les 77 communes. Notre message est clair : Les Béninois ont le droit de participer activement au processus électoral en cours. Dans la paix et pour le développement de notre pays !

On voit le débat politique se durcir dans le contexte électoral. Qu'en

pensez-vous ?

Ce n'est rien de nouveau, Monsieur le journaliste. L'élection a toujours fait monter la tension verbale. Nous souhaitons que ces hostilités restent au niveau verbal.

Les politiques doivent faire preuve de responsabilité. Notre pays a besoin de garder sa paix, seul gage de développement. Pas de développement sans paix. D'ailleurs, la Déclaration Finale de notre sortie inaugurale a insisté sur le sens des responsabilités de tous les acteurs impliqués dans le processus électoral.

Comment adhérer au GRAD ?

Rien de plus simple : cliquer sur [www.grad-benin.com](http://www.grad-benin.com)

Nous avons réussi un maillage du pays qui nous permet de toucher les cibles de nos actions.

Propos recueillis par Prudence SE-KODO

### SORTIE INAUGURALE

**Thème :**  
"Regards croisés sur la citoyenneté et le vote : Enjeux pour la présidentielle d'avril 2021"

Cotonou, le 06 février 2021

"Bénin Royal Hôtel de Cotonou"



## LANCÉMENT DE LA CAMPAGNE POUR LA PAIX

# Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021) en action



**V**iolence en période électorale (Election Présidentielle 2021), Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021), une action apolitique pensée par LES OSCARS DU BENIN et ONG Orange pour les quatre prochains mois (février 2021 à juin 2021), est une initiative qui tend à contribuer aux efforts de création d'un environnement favorable à la consolidation de la paix et du dialogue, avant, pendant et après les élections présidentielles de 2021 au Bénin.

En Afrique les élections, quel que soit leur nature, enregistrent de la

violence sous toutes ses formes telles que la violence verbale, physique et psychologique. Vu la tension qui prévaut à cette veille des élections présidentielles du 11 avril 2021 au Bénin, et sachant que les populations et surtout les jeunes dans la force de l'âge sont souvent manipulés par les politiciens afin de générer de la violence dans le but de tacler ou d'affaiblir un adversaire politique, nous avons initié l'action dénommée Campagne « Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021) ». La présente action est donc une réponse immédiate qui vise à sensibiliser la population béninoise et les acteurs politiques sur la non-violence et le vivre ensemble en période électorale. Il apparaît donc nécessaire pour une élection paisible et sans violence que chacun de nous s'engage à la sensibilisation de la population, notamment la couche juvénile (les nouveaux électeurs) sur l'adoption de comportements civiques et citoyens responsables. L'objectif général poursuivi est d'amener chaque citoyen à promouvoir la paix, le respect de l'autre, le bon Vivre-ensemble, valeurs cardinales essentielles qui contribuent souvent à dissuader ou à éviter les actes de dérapage et de vandalisme

que notre pays a vécus en 2019 lors des élections législatives. L'objectif spécifique de la Campagne « Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021) » est de conscientiser la population en générale et surtout les jeunes. Par ce biais, il s'agira de : outiller les jeunes afin qu'ils soient les ambassadeurs de paix au sein de leurs communautés respectives. Contribuer à l'amélioration de la paix sociale et de la cohésion nationale. Cultiver l'esprit de tolérance et de la non-violence pendant et après les élections présidentielles de 2021. Clarifier la place et le rôle des jeunes dans la dynamique de consolidation de la paix, la culture de la coexistence pacifique et de la tolérance partisane.

Il s'agira pour nous : d'organiser des foras de sensibilisation des jeunes sur la culture de la paix en période électorale parce qu'ils sont souvent la cible des politiciens; d'organiser une caravane de sensibilisation sur la coexistence pacifique en politique partisane ; d'organiser un atelier de sensibilisation des partis politiques à la citoyenneté et à la gestion non violente des conflits ; organiser un atelier de formation des femmes leaders pour une élection pacifique ; organiser d'une vaste campagne médiatique pour la paix en période

électorale. Aussi, les plaidoyers pour l'implication des hommes de culte religieux dans la sensibilisation de leurs fidèles.

D'organiser une prière des nations où plusieurs religions vont célébrer ensemble le culte de la paix.

A la fin de la campagne, les résultats que nous attendons sont les suivants : la population est sensibilisée sur l'importance d'une élection sans violence ; les jeunes sont informés sur l'importance de la communication constructive et non violente ; les acteurs politiques sont sensibilisés pour une élection pacifique et sans violence ; la place et le rôle des jeunes sont clarifiés dans la dynamique de consolidation de la paix, de la coexistence pacifique et de la tolérance en période électorale.

Cultiver la paix, c'est tout le sens que l'on peut donner à cette campagne éducative qui sensibilise sur la non-violence et la paix en période électorale. Elle a été initiée en vue de promouvoir la culture de la paix. L'objectif recherché à travers cette campagne est de contribuer à la consolidation de la paix dans notre pays le Bénin et pour être porteur, l'initiative a besoin du soutien et de l'appropriation de tous selon le Coordonnateur, Manayi KANHONOU.

**I- Abonnement**

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

**II- Publi-rédaction****1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

**2- Textes proposés par la rédaction**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

**III- Insertions publicitaires**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

**IV- Petites annonces**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- |                                       |                                       |                                       |                                        |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 mois       | <input type="checkbox"/> 3 mois       | <input type="checkbox"/> 6 mois       | <input type="checkbox"/> 1 an          |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa  |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa  |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

BOÎTE POSTALE : ..... TÉL : .....

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON : .....

Ci-joint mon règlement d'un montant DE ..... F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL &amp; STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION &amp; PRINT

GRAPHISME &amp; INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB &amp; DIGITAL - FORMATIONS

## Championnat national de Ligue Pro Les résultats du weekend

**RÉCAPITULATIF DES MATCHES DU JOUR**  
**BÉKÉ # DYNAMO (P) : 0-2**  
**DYNAMIQUE # TANEKAS : 0-0**  
**DADJÈ # ESAE : 0-1**  
**ÉNERGIE # DAMISSA FC : 0-1**  
**SOLEIL # JAC : 3-0**  
**ADJIDJA # UPI-ONM : 2-1**  
**AO # JSP : 2-2**  
**USS KRAKÉ # ASOS : 0-2**

LIGUE PRO - ZONE SUD-EST		
CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL DU BENIN		
4e Journée Saison / 2020-2021		
Dimanche 14 Février 2021	A.S.V.O.	0-1 DRAGONS FC
DJIFFA FC	1-1 AYEMA FC	
Dimanche 14 Février 2021	AVRANKOU O.	2-2 JS POBE
US SEMÉ-KRAKÉ	0-2 A.S.O.S.	
1	DRAGONS FC	4 +4 8
2	A.S.O.S.	4 +3 8
3	US SEMÉ-KRAKÉ	4 +1 7
4	AYEMA FC	4 +2 6
5	A.S.V.O.	4 0 5
6	AVRANKOU O.	4 -1 3
7	DJIFFA FC	4 -3 2
8	JS POBE	4 -6 1

LIGUE PRO - ZONE CENTRE & SUD-OUEST		
CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL DU BENIN		
4e Journée Saison / 2020-2021		
Dimanche 14 Février 2021	ESPOIR SAVALOU	1-1 AS TONNERRE
HODIO FC	3-0 DYNAMIQUE ABOMEY	
DABJE FC	0-1 ESAE FC	
ENERGIE FC	0-1 DAMISSA FC	
1	ESAE FC	4 +2 9
2	HODIO FC	4 +4 8
3	DAMISSA FC	4 +2 7
4	ENERGIE FC	4 0 6
5	ESPOIR SAVALOU	4 0 5
6	AS TONNERRE	4 -1 5
7	DYNAMIQUE ABOMEY	4 -4 3
8	DABJE FC	4 -3 1

LIGUE PRO - ZONE ATLANTIQUE - LITTORAL		
CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL DU BENIN		
5e Journée / Saison 2020-2021		
Dimanche 14 Février 2021	REQUINS FC	1-0 ASPAC
ETERNEL FC	2-1 AS POLICE	
SOLEIL FC	3-0 JA COTONOU	
ADJIDJA FC	2-1 UPI-ONM FC	
1	ADJIDJA FC	4 +4 10
2	REQUINS FC	5 +3 10
3	ETERNEL FC	5 +1 9
4	SOLEIL FC	4 +4 8
5	AS COTONOU	4 +3 8
6	AS POLICE	5 0 6
7	ASPAC	4 0 4
8	UPI-ONM FC	4 -6 0
9	JA COTONOU	5 -9 0

LIGUE PRO - ZONE NORD		
CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL DU BENIN		
5e Journée / Saison 2020-2021		
Dimanche 14 Février 2021	PANTHERES FC	0-0 US CAVALIERS
REAL SPORTS	0-1 BUFFLES FC	
BÉKÉ FC	0-2 DYNAMIQUE PARAKOU	
DYNAMIQUE FC	0-0 TANEKAS FC	
1	BUFFLES FC	5 +4 10
2	DYNAMIQUE PARAKOU	5 +2 8
3	PANTHERES FC	5 +1 7
4	BÉKÉ FC	4 0 7
5	REAL SPORTS	5 0 7
6	TANEKAS FC	4 -1 5
7	TAKUNNIN FC	4 -2 4
8	DYNAMIQUE FC	4 -2 3
9	US CAVALIERS	4 -2 2

Bénin-Nigerie

A

Nigeria à l'occasion de la 5ème journée des éliminatoires de la CAN Cameroun 2021 (reportée en 2022). Voici le visage du groupe L avant cette journée :

1er- Nigeria 8 points +3

2e- Bénin 7 points +1

3e- Sierra Leone 3 points -1

4e- Lesotho 2 points -3

Les deux premiers de chaque groupe se qualifieront directement pour la prochaine CAN.

Perf' Des Béninois

### Mounié En Mode Super Sub , Suanon Buteur Et Kossi Enchaîne

Votre rubrique vous dresse un bilan express des performances des joueurs béninois à l'étranger sur cette saison 2020-2021. Cette semaine, on retiendra : Les buts de Steve Mounié et Abdel Fadel Suanon et la montée en puissance de Rodrigue Kossi

Mounié en mode super sub , Suanon buteur En Ligue 1 française, Steve Mounié (26 ans) a fait une entrée déterminante pour Brest , vainqueur de Bordeaux 2-1. En une minute, l'attaquant s'est vu refusé un but de la tête avant de s'y prendre comme un renard de surface pour égaliser. Son sixième but pour le compte de cet exercice. En Afrique du Sud , Abdel Fadel Suanon (25 ans) aime bien la coupe nationale. Buteur heureux au tour précédent , l'attaquant a réci-

divé hier avec moins de réussite pour Free State Stars. Mené , c'est l'international béninois qui a égalisé pour les Rouges à deux minutes du terme du temps réglementaire 1-1. Suanon porte son total à deux buts en deux matches de coupe disputées. Malheureusement , Free State Stars s'incline aux tirs au but après la sortie de l'Ecuatorial.

En Tunisie , Rodrigue Kossi (21 ans) continue d'enchaîner les rencontres au Club Africain. Replacé au coeur d'une défense à trois centraux depuis quatre matches , il a sorti une copie appréciée qui lui a permis d'être désigné homme du match à l'issue de la rencontre contre le Stade Tunisien hier.

Saturnin Allagbé (Dijon), et Junior Salomon (Lobi Stars) sont restés sur le banc sans entrer en jeu.

**E**n exécution de la nouvelle politique gouvernementale de professionnalisation du sport au Bénin, la SONEB à travers sa société sportive "SONEB Sports SA", représentée par son Directeur Général M. CamilleDANSOU, et M. Joël Campbell ADJOH, Président de l'Association sportive

"Dadjè FC", ont signé

le vendredi 30 janvier 2021, une convention de partenariat. Par cette convention, SONEB Sports SA prend pour son compte l'exploitation et la gestion de "Dadjè FC", un club professionnel affilié à la Fédération Béninoise de Football (FBF), et évoluant en 1ère division du cham-

Dossou (2)

#J1

Nigéria 2-1 Bénin

#J2

Bénin 1-0 Sierra Leone

#J3

Bénin 1-0 Lesotho

#J4

Lesotho 0-0 Bénin.



### Développement du Sport Professionnel SONEB Sports SA et DADJE FC désormais en Partenariat

pionnat en cours.

La SONEB, en tant qu'entreprise publique, se réjouit de contribuer ainsi à cette noble vision du Gouvernement de révéler davantage le Bénin par son sport.

Ensemble soutenons les Dadjè de la SONEB.... febefoot.bj Ministère des Sports du Bénin

## Election présidentielle transparente, crédible et inclusive

### AGBENONCI explique les instructions du Président TALON au Président de la Commission de la CEDEAO



“Nous avons eu une très bonne rencontre”, affirme le Président de la Commission de la CEDEAO. Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Monsieur Aurelien AGBENONCI a reçu en audience Monsieur Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO en mission d’information préélectorale au Bénin dans le cadre

de la présidentielle du 11 avril 2021. “Quand nous venons dans un pays, la première personnalité à qui nous rendrons visite, c'est le ministre des Affaires étrangères. C'est lui qui nous accueille et nous ouvre la porte pour effectuer cette mission. Donc, c'est ce qui vient de se passer. Nous venons d'avoir une audience avec le ministre

des Affaires étrangères et de la Coopération et nous avons eu une très bonne rencontre” a déclaré Monsieur Jean-Claude Kassi BROU au sortir de l’audience. Il a précisé que c'est une mission classique d'information conduite dans les pays membres de la CEDEAO qui s'engagent dans des processus électoraux conformément aux actes additionnels de la Communauté sur la démocratie, la bonne gouvernance et la prévention des conflits. Monsieur BROU a rappelé que cette mission a été faite dans tous les pays où il y a eu des élections au cours du dernier trimestre de l'année 2020 : Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée, Ghana et Niger. “Dans les différents pays, nous rencontrons l'ensemble des parties prenantes : des acteurs étatiques chargés de la mise en œuvre de la préparation des élections, les acteurs politiques, la société civile... ” a-t-il ajouté. A cette délégation de la CEDEAO conduite Monsieur BROU, le ministre

des Affaires étrangère et de la Coopération Monsieur Aurelien AGBENONCI a indiqué que le climat ici est à la sérénité et que le Gouvernement se réjouit de l'arrivée de cette mission. Par ailleurs, il a informé que le Président Patrice TALON a donné des instructions très fermes pour que tout soit mis en œuvre pour faciliter cette mission. Selon lui, le Chef de l'Etat a instruit pour que cette mission puisse rencontrer toutes les parties prenantes. “Nous nous réjouissons que nos réformes, que ce processus électoral après le premier mandat du Chef de l'Etat se déroule dans de bonnes conditions et que le monde entier, à commencer par notre famille politique sous-régionale celle de la CEDEAO, puisse être bien informé. Nous avons eu une séance de travail particulièrement fructueuse, j'ai pu donner un aperçu global de tout ce qui a été fait, et tout ce qui est en cours” a-t-il fait observer.



#### Causerie-débat sur la dette béninoise

### Le Ministre Romuald WADAGNI éclaire brillamment toutes les lanternes et lève le voile de toutes les inquiétudes sur le sujet.

**A**près le premier épisode de la causerie-débat organisé par le CRAP-ND, le siège de l'ONG ODS UBUNTU a abrité, ce 13 Février 2021, le second épisode de ces échanges.

Ayant eu pour orateur principal, le Ministre de l'Économie et des Finances, Romuald WADAGNI, cette deuxième Causerie-débat a connu la présence remarquable d'une forte délégation ministérielle notamment celle de Véronique TOGNIFODE MEWANOU, Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, de Séverin Maxime QUENUM, Ministre de la Justice et de la Législation, de Oswald HOMEKY, Ministre des Sports, de José Didier TONATO, Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable.

Étaient également de la partie des cadres et hautes personnalités ainsi qu'une forte représentation de la jeunesse du Mono.

Le représentant du Creuset de Réflexion et d'Actions Politiques pour le Nouveau Départ, Iquel Benedictus ANANI, prenant la parole, n'a pas

manqué de souligner le cadre dans lequel s'inscrivent ces causeries-débats.

Tout en remerciant au passage les nombreuses autorités et la jeunesse présentes à cette causerie, le représentant du CRAP-ND, a présenté le thème inscrit à l'ordre du jour : \*«la soutenabilité de la dette béninoise».\* Énonçant les différentes interprétations polémiques autour de la question de la dette béninoise, il se réjouit de la présence du Ministre de l'Économie et des Finances pour lever les doutes et incompréhensions à ce sujet.

Invité à prendre la parole à ce propos, le MEF Romuald WADAGNI, a brillamment éclairé les lanternes de tous les participants sur la question de la dette. Il a exprimé, dans un premier temps, le grand challenge de l'économie, celui de créer de la richesse.

Pour lui, l'État travaille à susciter l'offre et la demande, tout en mettant en œuvre des projets, qui nécessitent du financement, en vue de créer de la richesse.

Pour ce faire, deux modèles sont en-

visageables. Le premier modèle veut que l'on collecte à petit feu, le financement pour les projets, en se basant sur notre propre contribution, ce qui implique une énorme lenteur dans la concrétisation des projets et donc l'inaction.

Le second modèle adopté par le régime de la rupture veut, quant à lui, que l'on trouve du financement complémentaire pour la concrétisation des projets et donc l'amorce de la création de la richesse, ce qui implique le recours aux prêts et donc la dette.

L'orateur a ensuite rappelé les trois piliers fondamentaux de l'efficacité d'une dette à savoir l'opportunité de la dépense, la bonne gouvernance de la dette et les cohérences entre les caractéristiques de la dette et ce qui est à faire.

Sur la question du supposé surendettement du Bénin, l'argentier national a levé le voile sur cette mauvaise interprétation, érigée par l'opinion en vérité. Il a expliqué que le ratio de la dette totale par rapport au PIB est soutenable raisonnablement jusqu'à 70 %. Le Bénin, aujourd'hui, est en-

core à moins de 45 %. Il n'y a donc aucun surendettement.

Soulignant que presque tous les pays développés, sauf les pays du golfe, ont un taux d'endettement, dont le ratio par rapport au PIB est supérieur 100 %, les États-Unis par exemple avec un taux de 205 %, Romuald WADAGNI a montré la nécessité pour la plupart des pays du monde à contracter des dettes pour le développement de leur nation. Le Bénin n'est donc pas une exception.

Pour le conférencier, il faut se réjouir des avancées significatives du Bénin sur le plan économique. Le Bénin a gagné en crédibilité sur le marché financier par le remboursement de ses emprunts.

C'est d'ailleurs ce qui lui permet de contracter facilement des prêts à faible taux de remboursement et avec une longue durée de remboursement. Le Bénin a pu, grâce à ce mécanisme, réaliser des exploits financiers... Lire la suite sur □

## Présidentielle

# Communiqué Final de la Mission Pré-électorale de la CEDEAO au Bénin...

COMMUNIQUÉ DE LA MISSION PRÉ-ELECTORALE DE LA CEDEAO EN REPUBLIQUE DU BENIN



DU 11 AU 12 FÉVRIER 2021

1. Finale à son mandat de promouvoir le paix, la stabilité et la cohésion sociale dans la sous-région, l'Assemblée des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a entrepris une mission pré-électorale du 11 au 12 février 2021 en République du Bénin.
2. La mission s'est tenue dans le cadre du Protocole additionnel de la CEDEAO de 2007 sur la Décentralisation et les Institutions préfectorales relatives à la prévention des conflits. La République du Bénin connaît le 11 avril 2021 une nouvelle élection présidentielle.
3. La mission a pour objectif d'échanger avec les principales parties prenantes béninoises pour assurer le niveau de préparation des institutions et des acteurs électoraux pour la tenue d'une élection présidentielle inclusive, transparente, crédible et apaisée.
4. La mission a été coordonnée par H.E. M. Béthléem AYEFER BOUCHEKAY, Ministre des Affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République du Ghana et M. Jean-Claude KOUKOULI, Président de la Commission de la CEDEAO, Mme Halima AHMED, Commissaire en charge des Finances de la CEDEAO, M. Cheikhourou Diakhaté DIALLO-DIOMANDO, Représentant Permanent de la CEDEAO en République du Bénin, ainsi que des coordinateurs techniques de la CEDEAO.
5. La Mission a rendu une visite de courtoisie à Monseigneur Paulin AGBAHOR, Archevêque d'Abomey, à la Haute Cour de Justice et à l'Assemblée Nationale et a expliqué les raisons qui justifient la mise en œuvre des réformes électorales et a invité la Mission de l'engagement du Gouvernement à continuer à travailler avec les parties prenantes pour la tenue effective d'une élection participative, crédible, transparente et apaisée.
6. La Mission était entièrement avec les principales parties prenantes, notamment le Président de la Cour Constitutionnelle, Mme Agnès TALON, le ministre de l'Intérieur, M. Sébastien KOUADIO et le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Président de la CEDEAO et le Président du COIS-LEP. La mission a aussi rencontré une délégation des parts politiques de l'opposition, une délégation des parts politiques de la mouvance présidentielle et les représentants de la société civile.

7. La Mission a également eu des consultations avec des instances du corps diplomatique accrédité en République du Bénin.
8. La Mission a pris note des réformes politiques entreprises par le Gouvernement pour faciliter le processus électoral et d'avril 2020 de l'état d'avancement du processus électoral notamment la publication du calendrier électoral, l'engagement des candidatures, le transfert du pouvoir électoral à la Cour suprême par le COIS-LEP et la publication des résultats des élections législatives dans les dernières semaines au niveau de la CEDEAO.
9. La Mission a pris note des dispositions sécuritaires prises par les autorités pour garantir la sécurité électorale et assurer la sécurité des candidats, la veilleure du matin électoral et des observateurs ainsi que l'ensemble des parties prenantes du processus électoral.
10. La Mission a été informée de la tentative d'assassinat sur l'un des candidats présumés à l'élection présidentielle ainsi que des enquêtes en cours. Elle encourage les autorités à poursuivre ces enquêtes jusqu'à leur terme et d'avertir immédiatement les auteurs.
11. La Mission demande à toutes les parties d'éviter les discours de haine qui incitent à la violence et créer un climat de tension.
12. La Mission exerce tout ses efforts pour promouvoir un dialogue pour créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections crédibles et inclusives et renforcer ainsi le climat de paix dans le pays.
13. La Mission a enfin recommandé la réunion de la CEDEAO au niveau et aux autorités de la République du Bénin et annoncé le déploiement de la mission d'observation électorale dans le cadre de l'élection présidentielle du 11 avril 2021.

Fait à Dakar le 12 février 2021  
LA MISSION DE LA CEDEAOPRESS RELEASE OF THE ECOWAS PRE-ELECTORAL MISSION  
IN THE REPUBLIC OF BENINFrom February 11<sup>th</sup> to 12<sup>th</sup> 2021PRESS RELEASE OF THE ECOWAS PRE-ELECTORAL MISSION  
IN THE REPUBLIC OF BENINFrom February 11<sup>th</sup> to 12<sup>th</sup> 2021

1. In accordance with its mandate to promote peace, stability and the implementation of democratic principles, the Economic Community of West African States (ECOWAS) conducted a pre-electoral mission from 11 to 12 February 2021 to the Republic of Benin.
2. The mission was in line with the ECOWAS Additional Protocol on Democracy and Good Governance of 2007, particularly with regard to the provisions related to conflict prevention. The Republic of Benin is scheduled to hold a presidential election on April 11, 2021.
3. The objective of the mission was to exchange views with the main Beninese electoral stakeholders to assess the level of preparation of the institutions and assess political actors to ensure the conduct of an inclusive, free, fair, transparent, credible and peaceful presidential election.
4. The mission was led by H.E. White Paper BOTCHAKAY, Minister for Foreign Affairs and Regional Integration of the Republic of Ghana and accompanied by H.E. Jean-Claude KOUKOULI, President of the ECOWAS Commission, Mrs Halima AHMED, Commissioner in charge of Finance at the ECOWAS Commission, Ambassador Blaise DIALLO-DIOMANDO, Representative of ECOWAS Commission in the Republic of Benin, as well as ECOWAS technical staff.
5. The Mission paid a courtesy call on His Excellency Faïdza Djaffour Athmane TALON, President of the Republic of Benin, who addressed the representatives of the main opposition party for the implementation of the planned reforms. The mission also met the members of the Government's commitment to continue to work with the relevant stakeholders for the effective conduct of an inclusive, free, fair, credible, transparent and peaceful election.
6. The Mission met with key stakeholders, including the President of the Constitutional Court, Minister of Foreign Affairs and Cooperation, Minister of Interior and Security, Chairman of the Electoral Commission

7. The Mission met with key members of the diplomatic corps and the representative of the interministerial community accredited to the Republic of Benin.
8. The Mission took note of the political reforms undertaken by the Government to facilitate the electoral process and welcomed the overall progress made in that regard. This included, in particular, the publication of the electoral calendar, the registration of candidates, the transmission of the voter list to the COIS-LEP by the electoral commission (COIS) and the publication in the coming days of the provisional shortlist of candidates at CEDEAO level.
9. The Mission also took note of the security measures undertaken by the authorities to ensure a secure electoral process, including security of candidates, security of electoral materials and observers, as well as all stakeholders involved in the electoral process.
10. The Mission was informed of the attempted assassination of one of the presumed candidates in the presidential election and also on the ongoing investigation. The Mission encourages the authorities to continue with the investigations, in order to shed light on the conditions of the attack and sentence the perpetrators.
11. The Mission calls on all parties to avoid hate speech that incite violence and create a climate of tension.

12. The Mission urges all socio-political actors to engage in dialogue in order to create conducive conditions for the conduct of credible and inclusive elections and thus strengthen the climate of peace in the country.
13. Finally, the Mission reviewed the report of ECOWAS to the people and authorities of the Republic of Benin and announced the deployment of an electoral observation mission for the presidential election of April 11, 2021.

Done in Dakar, February 13, 2021  
THE ECOWAS MISSION

## Transport

# La sentence de l'arbitrage Africarail entre dans sa dernière ligne droite

**O**pposée depuis 2015 à Niamey et Cotonou dans l'affaire de la boucle ferroviaire ouest-africaine, la société Africarail a plus que triplé le montant de sa demande de dédommagement auprès de la Chambre de commerce internationale, à la suite de nouvelles expertises. L'arbitrage opposant la société Africarail aux Etats du Niger et du Bénin devrait connaître sa conclusion prochainement. Avant le rendu de la sentence arbitrale, le tribunal présidé par l'avocat suisse Xavier Favre-Bulle (Lenz & Staehelin) a prévu d'audition-

ner à Paris plusieurs protagonistes de ce dossier, du 23 au 25 mars - les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. D'après les informations d'Africa Intelligence, le dirigeant d'Africarail, le Français Michel Bosio, sera entendu par les trois juges du tribunal arbitral. De son côté, la partie nigérienne, dont l'organisation est conduite par Marc Le Bihan, avocat associé de SCPA LBTI & Partners et conseil du groupe français de BTP Bolloré, sera notamment représentée par l'ex-ministre

des transports Malam Sani Maman. Figure de l'opposition, ce dernier est le bras droit de l'ex-premier ministre Hama Amadou, qui s'est rallié à Mahamane Ousmane pour faire barrage au candidat du pouvoir Mohamed Bazoum lors du second tour de la présidentielle prévu le 21 février. Ces auditions doivent parachever la demande d'arbitrage lancée par Africarail en 2015 devant la Chambre de commerce internationale. Celle-ci faisait suite à la décision de Niamey et Cotonou d'attribuer au groupe Bolloré les droits pour la

construction et l'exploitation de la boucle ferroviaire ouest-africaine (Africa Intelligence du 07/10/19). Censée être rendue en février 2020, la sentence arbitrale a été retardée en raison de l'introduction de nouveaux experts mandatés par Africarail pour réévaluer le montant des dédommagements réclamés aux Etats du Niger et du Bénin. Sur le conseil du cabinet américain FTI Consulting, la société de Michel Bosio a revu ses prétentions à la hausse et demande désormais 180 millions de dollars, contre 50 millions de dollars initialement.

## Télévision

## Comment Canal+ finalise son offensive sur le marché éthiopien

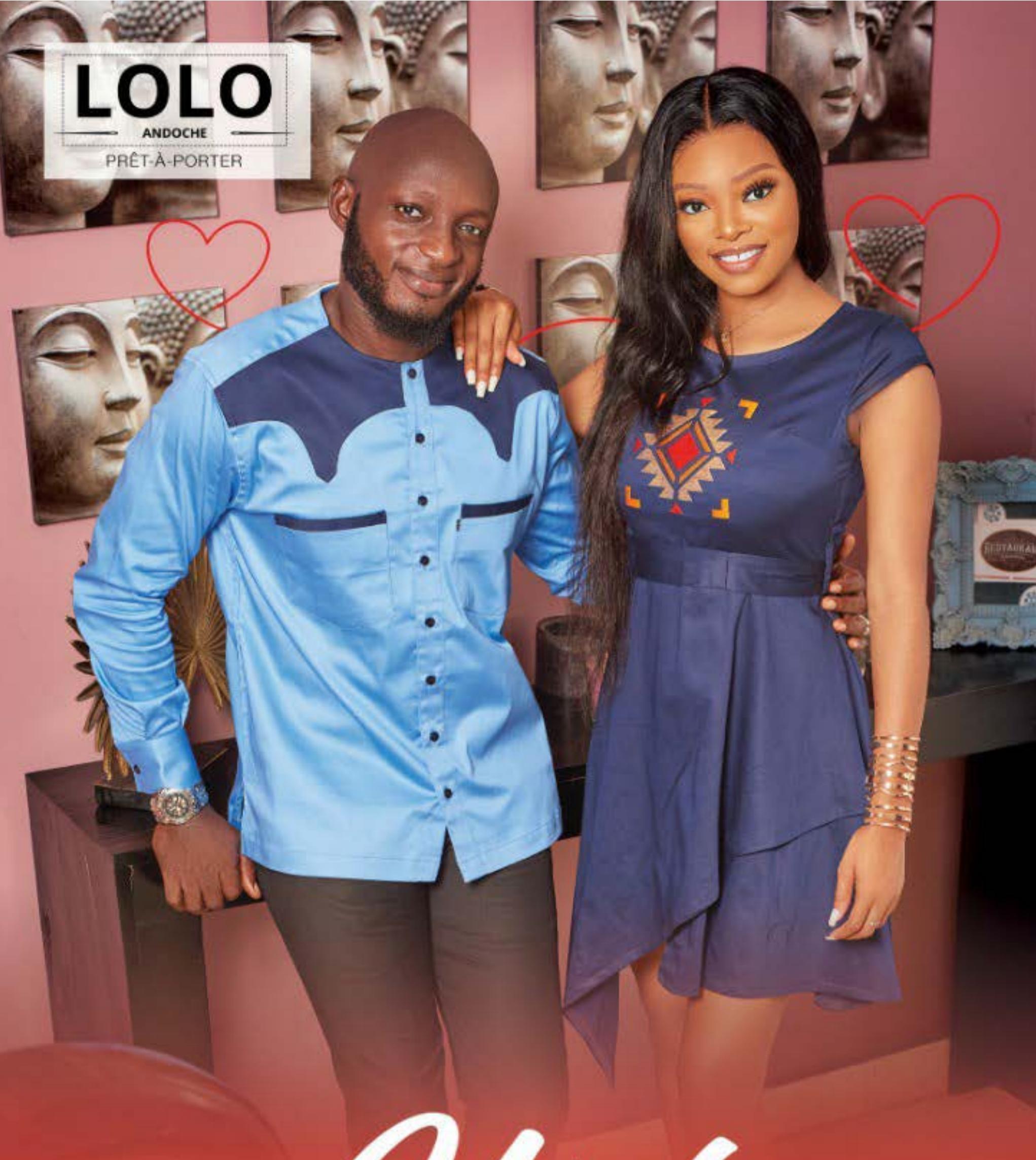
**A** pas de velours, Canal+ Afrique s'apprête depuis plus d'un an à lancer son activité en Ethiopie : son bouquet satellite d'une centaine de chaînes devrait être commercialisé avant l'été. Canal+ entend s'attaquer à un marché local de 110 millions d'Ethiopiens, en langues amharique, afar oromo et tigréenne, pour un investissement d'une centaine de millions d'euros sur dix ans, et un seuil de rentabilité fixé à un million d'abonnés d'ici 5 à 7 ans. Selon nos informations, le groupe français a récemment acquis une

chaîne de télévision locale, Kana TV, et s'est associé avec le studio de doublage Be Media: la filiale de Vivendi souhaite aussi investir dans la production de contenus propres, comme elle a pu le faire en Afrique de l'Ouest.

Un peu plus tôt l'année dernière, Canal+ a signé un partenariat avec la société de production éthiopienne Nolawi Film Production (NFP). Cet accord, qui doit permettre à Canal+ d'obtenir les droits de diffusion des films produits par NFP un mois seulement après leur sortie

en salle, octroie en outre au groupe français les droits sur un catalogue de films éthiopiens déjà existants. Partenaire local de Bolloré Toujours dans l'optique de développer une offre pour le marché éthiopien, Jean Testemale, le directeur Ethiope de Canal+, a également signé des partenariats avec la chaîne de télévision privée Fana Broadcasting Corporate (FanaBC) et le réseau Addis Media Network. Il a aussi trouvé un accord de distribution avec le diffuseur public Ethiopian Broadcasting Corp. La législation éthiopienne interdit pour

le moment tout investissement étranger dans les domaines de la production et de la distribution. C'est pourquoi, en plus de son partenariat avec Be Media, Canal+ a été contraint de s'associer avec Bruth Entertainment, qui assurera la commercialisation des bouquets satellites. Bruth est détenu par l'homme d'affaires éthiopien Teodros Abraham. Dans le secteur de la logistique, Teodros Abraham est déjà partenaire du groupe Bolloré (principal actionnaire de Vivendi), via l'entreprise CLS Logistics, dont il est fondateur et PDG.



LOLO  
ANDOCHE  
PRÉT-À-PORTER

Unik 2.1

*Notre histoire reste Unik !*



(+229) 97 01 04 90



Lolo Andoche



[www.loloandoche.com](http://www.loloandoche.com)